

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL
CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION 10 DECEMBRE 2025

-5-

CONVENTIONS DE PRETS D'OBJETS POUR LA FUTURE EXPOSITION PERMANENTE

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 10 décembre 2025 à 17 heures.

Étaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, **Monsieur Michel CUBERTAFOND**, Conseiller départemental ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de L'ANFMOG

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane à Monsieur Claude Milord, **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale à Monsieur Michel CUBERTAFOND ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de L'ANFMOG à Monsieur Benoît SADRY.

Étaient absents, excusés : **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental **Monsieur Etienne GUYOT**, préfet de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire.

Assistaient : **Madame Céline ALAZARD**, Payeur départemental ; **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Justine CHAVANCE**, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

I. EXPOSÉ

Le Centre de la mémoire d'Oradour est entré dans une phase de restructuration complète de son bâtiment et de sa scénographie. Ainsi, depuis le mois d'octobre 2025 et pendant 18 mois, les travaux conduiront à la réouverture, courant juin 2027, d'un centre offrant de meilleures conditions d'accueil aux visiteurs ainsi qu'une nouvelle exposition permanente.

Cette nouvelle exposition intégrera des objets récupérés après le massacre dont certains d'entre eux ont déjà été présentés dans l'exposition « Oradour, Objets en héritage ».

Certains objets ayant été confiés par la DRAC, l'ANFMOG et/ou par les familles, des conventions de prêts de ces objets à titre gratuit ont été signées par le CMO.

II. PROPOSITION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir PRENDRE ACTE de la signature des conventions de prêt d'objets.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

III. DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration PREND ACTE de la signature des conventions de prêts d'objets, pour la nouvelle exposition permanente du Centre de la mémoire d'Oradour

Pour extrait certifié conforme,
À Oradour-sur-Glane, le 11/12/2025
La Directrice,

B. ROBERT



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalité.com

99_DE-087-288708514-20251210-CONV_PRET_0